Arrêté n°2022-04 portant délégation de signature

Le président de la COMUE UBFC

- Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L718-8, L718-10, L951-3, R719-79, R719-80, R951-1, R951-2 D951-3;
- Vu le Décret n° 2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « université Bourgogne -Franche-Comté » et approbation de ses statuts ;
- Vu les statuts de la COMUE Université de Bourgogne Franche-Comté, et notamment ses articles 7 et 21;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 186 ;

- Vu l'arrêté du 7 octobre 2015 relatif aux conditions d'établissement, de conservation et de transmission sous forme dématérialisée des documents et pièces justificatives des opérations des organismes publics pris en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
- Vu l'instruction du directeur général des finances publiques du 12 juillet 2016 relative aux conditions de mise en œuvre de la dématérialisation au sein des organismes publics visés aux 4° à 6° de l'article 1 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (section Gestion comptable publique n°16-0010, NOR : FCPE1620275J);
- Vu la délibération du conseil d'administration d'UBFC n°2020_CA_72 portant élection de M. Dominique GREVEY à la présidence de l'établissement;
- Vu la convention UBFC-CNRS 2017-2022 du 15 décembre 2020.

ARRÊTE

Article 1 : Portée

Une délégation de signature en matière administrative et financière est accordée aux bénéficiaires listés en **Annexe 1**, directeurs de départements de recherche sous la tutelle ou la cotutelle d'UBFC, dans les limites et pour l'exercice des fonctions qui y sont précisées.

Cette délégation de signature est accordée exclusivement pour la mise en œuvre de projets de recherche dont UBFC est établissement porteur et dont la conduite de projet est assurée sous la responsabilité du principal intervenant appartenant à l'Unité mixte de recherche FEMTO-ST.

Article 2: Habilitation

Les délégations accordées emportent habilitation des bénéficiaires à effectuer les actes dématérialisés de gestion financière correspondants définis par l'annexe 1 de l'instruction du directeur général des finances publiques du 12 juillet 2016 relative aux conditions de mise en œuvre de la dématérialisation au sein des organismes publics visés aux 4° à 6° de l'article 1 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3: Empêchement

La délégation de signature accordée en cas d'empêchement d'un autre délégataire recouvre l'absence, l'empêchement ainsi que la vacance du poste.

Article 4 : Accréditation

En matière financière, les délégataires sont tenus de produire à l'agent comptable d'UBFC le formulaire complété permettant leur accréditation en application de l'arrêté ministériel du 25 juillet 2013 (NOR : BUDE1320177A) pris en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Le modèle de formulaire figure aux **Annexes 2-1 à 2-7**. Les délégataires certifient et signent ce modèle avant la publication du présent arrêté.

Article 5 : Publication

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié dans le recueil des actes administratifs présenté sur le site internet de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté.

Article 6 Entrée en vigueur - durée

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission au Recteur de la région académique de Bourgogne-Franche-Comté. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du déléguant ou lorsque le délégataire aura quitté les fonctions ayant justifié l'octroi de la délégation. Le présent arrêté annule et remplace tout acte précédant ayant le même objet.

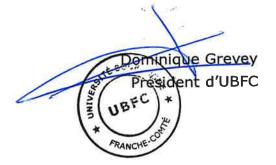
Article 7 : Subdélégation

Les bénéficiaires de la présente délégation ne peuvent pas subdéléguer leur signature. La délégation est personnelle ; les changements de délégataire ou de délégant rendent caduques les délégations consenties.

Article 8 Exécution

La Direction générale des services et l'Agence comptable de la COMUE Université Bourgogne - Franche-Comté sont chargées, chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 1 Septembre 2022



Transmis au Recteur, Chancelier des universités le : 2 Septembre 2022

Bénéficiaires	Objet de la délégation	
Identité et fonctions ou corps justifiant la délégation	En matière administrative	En matière financière
En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, dans la stricte limite du	Ordre de mission hormis ceux pour des	Bons de commande et engagements juridiques
departement dont les beneficiaires sont les directeurs	deplacements hors du territoire de l'espace	des depenses dans la limite de 40 000 € HT
Karine Deschinkel, Directrice du Département DISC	schengen (30 pays, dont 4 sont associés et non- membres de	lorsque la prise en charge financière est réalisée sur les crédits
Maxime Jacquot, Directeur du Département d'optique	l'Union européenne) ; Délivrance de congés	UBFC spécifiquement ouverts pour un projet
Yann Kersalé, Directeur du Département Temps-Fréquence	annuels et ARTT, congés exceptionnels et d'autorisation	Marchés d'un montant
Vincent Laude, Directeur du Département MN2S	d'absence des personnels temporaires UBFC recrutés sur	inférieur à 40 000 € HT par ensemble homogène.
Yann Le Gorrec, Directeur du Département AS2M	projet , Etablissement et	
Philippe Picart, Directeur du Département Mécanique appliquée	signature des procès- verbaux d'installation des personnels	
Robin Roche, Directeur du Département Energie	temporaires recrutés sur projet ;	
	Entretien professionnels des agents contractuels sur projets de recharche	

Université Bourgogne Franche-Comté – 32 avenue de l'Observatoire – 25 000 BESANCON Tél. : 03 63 08 26 50 – secretarial@ubfc.fr – www.ubfc.fr



Cachet de l'Université de Bourgogne Franche-Comté

Nom et prénom du délégataire : Karine Deschinkel

Fonctions du délégataire : Directrice du Département DISC

Date de prise d'effet de l'acte joint conférant la qualité de délégataire du président d'UBFC, ordonnateur principal :

Signature :



Cachet de l'Université de Bourgogne Franche-Comté

Nom et prénom du délégataire : Maxime Jacquot

Fonctions du délégataire : Directeur du Département d'optique

Date de prise d'effet de l'<u>acte joint</u> conférant la qualité de délégataire du président d'UBFC, ordonnateur principal :

Certifié exact, à ..

Le 22 08 622

Signature:

ANNEXE 2-3

FORMULAIRE D'ACCRÉDITATION D'UN <u>DÉLÉGATAIRE DE L'ORDONNATEUR PRINCIPAL</u>

Cachet de l'Université de Bourgogne Franche-Comté

Nom et prénom du délégataire : Yann Kersalé

Fonctions du délégataire : Directeur du Département Temps-Fréquence

Date de prise d'effet de l'<u>acte joint</u> conférant la qualité de délégataire du président d'UBFC, ordonnateur principal :

Certifié exact, à Besançon

Le 22/01/2022

Signature:



Cachet de l'Université de Bourgogne Franche-Comté

Nom et prénom du délégataire : Vincent Laude

Fonctions du délégataire : Directeur du Département MN2S

Date de prise d'effet de l'<u>acte joint</u> conférant la qualité de délégataire du président d'UBFC, ordonnateur principal :

Certifié exact, à,

Le 22/1/2022

Signature:



Cachet de l'Université de Bourgogne Franche-Comté

Nom et prénom du délégataire : Yann Le Gorrec

Fonctions du délégataire : Directeur du Département AS2M

Date de prise d'effet de l'<u>acte joint</u> conférant la qualité de délégataire du président d'UBFC, ordonnateur principal :

Certifié exact, à ... Besonson.........,

Le 21-08-2021

Signature:



Cachet de l'Université de Bourgogne Franche-Comté

Nom et prénom du délégataire : Philippe Picart

Fonctions du délégataire : Directeur du Département Mécanique appliquée

Date de prise d'effet de l'acte joint conférant la qualité de délégataire du président d'UBFC, ordonnateur principal:

Certifié exact, à Bessengen,
Le 22 18 12022

Signature:



Cachet de l'Université de Bourgogne Franche-Comté

Nom et prénom du délégataire : Robin Roche

Fonctions du délégataire : Directeur du Département Energie

Date de prise d'effet de l'<u>acte joint</u> conférant la qualité de délégataire du président d'UBFC, ordonnateur principal :

Certifié exact, à

Le 15/07/2022

Signature: